

Accompagnez le Festival Jazz en Comminges dans le cadre du mécénat culturel !

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour adresser vos dons en soutien au projet du festival Jazz en Comminges. Les dons adressés avant cette date seront à inscrire sur votre déclaration d'impôts de l'année.

Bonjour,

En devenant mécène, vous facilitez la mise en oeuvre du festival et confortez le projet de l'équipe d'organisation de mettre une programmation ambitieuse à la portée de tous les publics.

Conformément à la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat culturel, les dons adressés au CLAP, association de bénévoles organisatrice du Festival, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don.

Coupon et chèque à l'ordre du CLAP à renvoyer au
CLAP, Cinéma le Régent, 16 rue de l'Indépendance - 31800 Saint-Gaudens
Information : 06 08 49 37 81 www.jazzencomminges.com

-----✂-----
COUPON MECENAT www.jazzencomminges.com

Oui, je soutiens le festival Jazz en Comminges, sous couvert du CLAP.

NOM PRENOM

Et je fais un don de : 30 € (dépende réelle **10,20 €**) 100 € (dépende réelle **33 €**)

60 € (dépende réelle **20,40 €**) autre montant :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TELEPHONE : EMAIL :

date:.....

signature:.....

A la réception de votre don, nous vous adresserons un reçu fiscal à joindre à votre prochaine déclaration de revenus .

Je souhaite m'abonner à la newsletter du festival Jazz en Comminges.